

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 juillet 2018
Français
Original : russe

**Lettre datée du 17 juillet 2018, adressée au Secrétaire général
et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les observations formulées par le Département de l'information et de la presse du Ministère russe des affaires étrangères à l'occasion du quatrième anniversaire de la catastrophe ayant frappé le vol MH17, affrété par la compagnie aérienne Malaysia Airlines, dans l'est de l'Ukraine (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) D. Polyanskiy



Annexe à la lettre datée du 17 juillet 2018 adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Observations formulées par le Département de l'information et de la presse du Ministère russe des affaires étrangères à l'occasion du quatrième anniversaire de la catastrophe ayant frappé un Boeing malaisien dans l'est de l'Ukraine

Quatre années se sont écoulées depuis que l'appareil de la compagnie Malaysia Airlines qui assurait le vol MH17 s'est écrasé dans la région du Donbass, tuant 298 innocents de nationalités variées. Nous offrons encore une fois nos condoléances aux familles et aux proches de ces personnes.

La Fédération de Russie a préconisé, dès le départ, l'ouverture d'une enquête internationale rigoureuse et objective sur cette catastrophe et était un des pays à l'origine de l'adoption de la résolution [2166 \(2014\)](#) du Conseil de sécurité. Elle a immédiatement mis à disposition toute l'assistance technique et spécialisée nécessaire, forte notamment de l'expérience acquise au cours de l'enquête sur l'écrasement d'un appareil de la compagnie Siberia Airlines, abattu en 2001 par les forces de défense aériennes de l'Ukraine au-dessus de la mer Noire.

Malgré cela, les Pays-Bas n'ont pas autorisé la Russie à prendre part aux travaux du groupe d'enquête mixte, préférant s'appuyer sur une version des faits préparée à l'avance et ne tenir pour ainsi dire pas compte des informations cruciales qu'elle avait apportées à l'enquête tant à titre volontaire que dans le cadre du mécanisme d'entraide judiciaire.

La partialité et le manque de transparence de l'enquête, l'utilisation d'informations issues des réseaux sociaux et d'autres sources publiques non vérifiées, et la collaboration avec de soi-disant enquêteurs du site Web Bellingcat, connus pour répandre de fausses informations, sont autant d'éléments éminemment préoccupants.

L'Ukraine, qui est pourtant directement concernée par l'affaire, est membre à part entière du groupe d'enquête et peut donc de fait en influencer les conclusions. On lui a par ailleurs pardonné de n'avoir pas communiqué certains renseignements de la plus haute importance, tels que les données collectées par ses radars de surveillance, des informations concernant les positions et les activités de ses forces de défenses aériennes et les enregistrements des conversations de ses contrôleurs aériens.

Il est particulièrement scandaleux que les Pays-Bas aient pour ainsi dire excusé Kiev d'avoir laissé ouvert l'espace aérien des zones situées à l'est du pays alors que des opérations militaires s'y déroulaient.

À la fin du mois de mai 2018, les Pays-Bas et l'Australie, n'attendant pas que la Russie réponde aux demandes d'entraide judiciaire que lui avait adressées le parquet néerlandais en mars, avril et mai, ont accusé sans preuve le Gouvernement russe d'avoir concouru à l'écrasement de l'appareil malaisien et exigé de celui-ci qu'il accepte de discuter des conséquences juridiques de sa prétendue implication dans l'accident, notamment le paiement d'indemnités aux familles des victimes. En agissant de la sorte, ces deux membres du groupe d'enquête ont montré qu'ils n'étaient pas disposés à continuer de coopérer pleinement et de façon constructive au règlement de « l'affaire MH17 » et ne tenaient pas véritablement à ce que l'enquête soit exhaustive, objective et indépendante.

Dans une déclaration prononcée à l'occasion du quatrième anniversaire de la catastrophe, la Ministre australienne des affaires étrangères, J. Bishop, a évoqué la proposition faite à la Russie par les Pays-Bas et l'Australie d'entamer un dialogue sur les circonstances ayant conduit à cette perte tragique de vies innocentes. C'est justement à une coopération de ce type que nous appelons depuis 2014. Il aura malheureusement fallu quatre ans à nos partenaires pour prendre conscience de la nécessité de collaborer.

La Russie, qui reste déterminée à appliquer la résolution [2166 \(2014\)](#) du Conseil de sécurité, est prête à concourir à l'enquête afin que la vérité soit mise au jour et que les responsables soient poursuivis.
